



Réponse de la liste Ensemble Pour Saint-Chéron

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre questionnaire ainsi que pour l'engagement de votre association en faveur des mobilités douces et de la protection environnementale de notre belle région.

Nous avons effectivement connaissance des orientations fixées par le SDRIF-E. Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les valeurs portées par notre liste.

Vous trouverez ci-dessous les réponses de notre liste apportées sans faire appel à l'Intelligence artificielle. Nous avons travaillé sur nos réponses en partenariat avec notre architecte de confiance. C'est ce qui explique le retard apporté à notre retour.

Question 1 :

Actuellement la ville de SAINT-CHERON ne dispose d'aucun schéma cyclable cohérent. La mobilité douce a globalement peu été prise en compte dans les précédents mandats.

Notre objectif est de redonner d'abord toute sa place aux différents types de mobilité douce. Pour cela, il faut avoir le courage de mettre en place des mesures fortes : réduction de la vitesse, limitation de la circulation des poids lourds (en militant pour l'A10 gratuite par exemple) et diminution du nombre de voitures traversant la ville.

Le maire dispose du pouvoir de police en matière de circulation et de stationnement. Il peut donc intervenir pour réguler le flux. En limitant la vitesse de 50 à 30km/h, nous limitons le nombre d'accident de personne (cyclistes ou piéton). Selon les modèles théoriques car nous ne disposons actuellement d'aucune étude fiable à ce sujet, la diminution de la vitesse permettrait de diminuer de l'ordre de 20% les accidents graves et mortels.

Les zones à trafic limité existent dans de nombreuses villes des pays européens voisins. En France, ce dispositif n'est pas repris dans le système législatif (code de la route et code des transports) mais de nombreuses communes l'ont mis en place en s'appuyant sur les pouvoirs de police du maire. C'est donc tout à fait réalisable à Saint-Chéron.

Concernant la D116, les pouvoirs du maire s'arrêtent au panneau d'entrée et de sortie de la ville. La création d'un aménagement cyclable ou l'entretien des existants implique donc l'intervention du département et des communes voisines (Breux, Jouy, Sermaise, Dourdan...). Nous ne pouvons pas nous engager à leur place mais pouvons nous engager à travailler en collaboration avec ces dernières pour chercher et trouver les solutions permettant d'allier l'ensemble des modes de transport existants voiture / vélo / piéton.

Une autre problématique, plus concrète, est à soulever : la largeur de la chaussée. En effet, la D116 n'est pas suffisamment large pour accueillir une piste cyclable réglementaire conforme aux recommandations du CEREMA. Dans ce contexte, nous pensons qu'il convient de privilégier l'aménagement des chemins de terre qui relient aujourd'hui Saint-Chéron à Breux-Jouy à travers les champs et les bois.

Ces chemins n'appartiennent pas forcément à la ou les communes. Mais il est possible de les acquérir auprès des propriétaires concernés soit par voie amiable, soit via une déclaration d'utilité publique. Dans ce projet, l'intention est d'aménager des parcours sécurisés utilisables tant par les cyclistes que par les piétons avec un impact limité sur le sol, la biodiversité et les activités agricoles et forestières.

Question 2 :

Dans notre programme, nous prévoyons la mise en place d'abris de vélos sécurisés, notamment à proximité de la gare. Ce projet devra être mené en collaboration avec ILE DE France MOBILITE qui finance régulièrement ce type d'aménagement

Question 3 :

Dans notre programme, nous prévoyons la réalisation d'une grande étude sur la circulation et la sécurité routière avec bien sur la prise de mesure nécessaires découlant de cet audit. La problématique soulevée par la loi LOM fait partie intégrante de cette étude. L'espace public ainsi libéré devra être protégé par des systèmes anti – stationnement : jardinières, arceau vélo.. La suppression de places de stationnement peut s'avérer problématique pour les automobilistes. Mais nous constatons que notre commune possède de nombreux parking sous utilisés du fait de leur manque de visibilité. Il conviendra donc également de revoir la signalétique de ces parkings.

Question 4 :

Nous sommes très favorables à la promotion des mobilités douces qui fait partie de nos valeurs et permettent d'agir pour limiter l'impact humain sur notre environnement. Se déplacer à vélo ne doit pas être un privilège réservé aux habitants des grandes villes et nos petites villes doivent mettre tout en œuvre pour favoriser cette mobilité. Nous devons cependant veiller à ce que tous les aménagements qui pourront être réalisés le soient dans le respect des conditions de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

Question 5 :

Dans notre programme, notre objectif clé est de mettre en valeur les sentes notamment par une amélioration de l'éclairage. Elles devront occuper une place centrale dans la révision du PLU : en plus d'améliorer celles déjà existante, nous proposons de les développer grâce à une politique d'acquisition foncière afin de constituer un réseau plus étendu.



Notre objectif est de permettre aux écoliers et collégiens d'emprunter ces sentes pour rejoindre leur établissement scolaire en toute sécurité. Elles seront également un lieu de balade privilégié. Cet axe s'inscrit pleinement dans la sécurisation routière et la promotion des mobilités douces au cœur de notre ville

Si les habitants de SAINT-CHERON nous accordent leur confiance, nous souhaitons que chaque association qui participe à l'amélioration de notre vie à tous soit pleinement intégrés dans la mise en place des projets.

Salutations dévouées

La liste ensemble Pour Saint-Chéron